

Dépassé, le participe ?

■ Le Conseil international de la langue française (CILF) prône un assouplissement des règles d'accord du participe passé. Nivèlement par le bas ou adaptation de la norme à l'usage ?

Enseignement

Le participe passé cristallise les débats autour de la question sociale de l'orthographe. Une erreur dans un accord, et voilà son auteur très sévèrement jugé. Contrairement aux propositions liées à ce que l'on appelle communément "la nouvelle orthographe" et qui étaient pour l'essentiel des rectifications ou des régularisations d'erreurs historiques, il s'agit ici d'un assouplissement (voir tableau ci-dessous). L'objectif avoué est de simplifier l'accord des participes passés, son enseignement/apprentissage phagocytant trop de temps scolaire (80 heures en moyenne de la scolarité obligatoire y étaient consacrées dans les années 80... pour quels résultats?).

Chacun doit avoir à l'esprit que l'orthographe et ses accords ne sont au final que le résultat de successives constructions historiques humaines. L'orthographe n'est pas une donnée innée (elle est un artefact révélateur des mentalités d'une so-

ciété), intangible (depuis le premier dictionnaire, on connaît une réforme de l'orthographe en moyenne tous les vingt ans!), unique (beaucoup de mots ont plusieurs orthographes, les dictionnaires ne sont pas toujours en accord les uns avec les autres).

Un assouplissement des règles d'accord entraînera automatiquement la coexistence d'une double norme.

Pourquoi pas finalement ? Les Modernes crieront leur enthousiasme, les Anciens leur désarroi face à ce siècle qui autorise toutes les errances orthographiques (Ô tempora...).

On peut actuellement constater qu'une grande partie des productions langagières (télévisuelles notamment) ne respecte point les normes édictées dans les référentiels. Beaucoup d'accords sont spontanément oubliés (il n'est que d'écouter un journal télévisé ou une interview radiophonique pour s'en convaincre). En outre, telles que traditionnellement énoncées, les règles d'accord charrient un outillage grammatical trop étoffé et complexe (sans doute l'origine de sa maîtrise relative).

Quoi qu'il en soit, pour que cette réforme prenne forme, il faudra absolument un accom-

pagnement didactique et théorique, un grand nombre de ressources à destination des enseignants (et pas uniquement des profs de français!). Il faudra également y mettre les

moyens en termes de formation continuée. La nouvelle orthographe a trop longtemps pâti de ne pas avoir été accompagnée.

Nivèlement par le bas ou adaptation de la norme à l'usage ? Le débat est lancé, et on ne peut douter qu'il fera couler énormément d'encre et de salive.

→ Cet article respecte la nouvelle orthographe.

BENOIT WAUTELET

Maitre-assistant en langue française, Helha (Braine-le-Comte) et chroniqueur.

Les trois règles proposées pour assouplir l'accord des participes passés

1° Les participes passés (PP) employés sans auxiliaire et les participes passés (PP) conjugués avec l'auxiliaire être s'accordent avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question "Qui ou qu'est-ce qui est (n'est pas) PP ?"

2° Les PP des verbes pronominaux pourront s'accorder avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question "Qui ou qu'est-ce qui s'est (ne s'est pas) PP ?" augmentée des éventuels compléments du verbe.

3° Les PP conjugués avec l'auxiliaire avoir pourront s'écrire dans tous les cas au masculin singulier.

Source: www.reformeduparticipepasse.com